



POSTE CERTIFIÉE

Trois-Rivières, le 25 juin 1997

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Enfoui-Bec inc.
18055, rue Gauthier
Saint-Grégoire (Québec) G0X 2T0

N/Réf. : 7610-04-01-00309.18
1152497

Objet : Implantation et exploitation d'un centre de recyclage de matières ligneuses

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 27 mai 1997, reçue le 29 mai 1997 et complétée le 20 juin 1997, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Implantation et exploitation d'un centre de recyclage de matières ligneuses sur le lot P-715 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Grégoire, ville de Bécancour, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Bécancour.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-04-01-00309.18
1152497

Le 25 juin 1997

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Faune, datée du 27 mai 1997, signée par M. Yvon Lampron, à laquelle étaient annexés les documents suivants :
 - Rapport PRO-0597-1, « *Demande de certificat d'autorisation, centre de recyclage de matières ligneuses* », préparé par Les Consultants en environnement Progestech inc., 21 mai 1997, signé par M. Yvon Lampron;
 - Plan PRO-0597-1, « *Enfoui-Bec inc., — Centre de recyclage de matières ligneuses — Plan général des lieux* », 21 mai 1997, signé et scellé par M. René Schreiber;
- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Faune, datée du 18 juin 1997, signée par M. Yvon Lampron, donnant des précisions sur la gestion des huiles usées et sur le déchiqueteur.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



AV/LT/jm

Alain Verreault
Directeur régional
de la Mauricie-Bois-Francs